



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	12	7

OBJET : 37-4 - JEUNESSE - CENTRE DES COLONNES - MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT D'UN SITE DE COMPOSTAGE POUR LES BIO-DECHETS - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT UNIVALOM - AUTORISATION DE SIGNATURE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

379849

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie.

Le 06 DEC. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 09 DEC. 2019

Par délégation du Maire,

La Directrice des Affaires Générales
du Juridique et du Contentieux



L. M. HERBE

Le vendredi 29 novembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/11/2019, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

M. Serge AMAR à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Jacqueline BOUFFIER à M. André-Luc SEITHER, M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI, M. Alain CHAUSSARD à Mme Françoise THOMEL, Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY, Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY, M. Marc GERIOS à M. Hassan EL JAZOULI, Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Les services Animation Enfance et Animation Jeunes souhaitent affirmer leur engagement dans la préservation de l'environnement et ce, dans la continuité de leur action autour du « bio-potager » en se servant du compost généré par les déchets ménagers.

Le Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés, UNIVALOM, souhaite développer des sites de compostage collectifs pour les bio-déchets.

Aussi, le centre des Colonnes, sis 732 chemin des Eucalyptus à Antibes désire bénéficier de ce programme impliquant la mise en place d'un composteur qui serait alimenté par les bio-déchets produits par le site lors des activités d'animation, et plus particulièrement celles du bio-potager, de la ferme pédagogique et de l'atelier Pain.

L'équipe pédagogique du site des Colonnes, l'animatrice environnement et les agents UNIVALOM seront impliqués dans ce projet, ce qui nécessite la signature d'une convention qui fixera les droits et obligations du Syndicat UNIVALOM et ceux de la Commune.

Le Syndicat UNIVALOM conserve la pleine propriété des équipements de compostage et l'autorisation d'occupation lui sera consentie sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.

Ce partenariat est consenti à titre gratuit pour une durée d'un an.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec UNIVALOM, ainsi que tout avenant s'y rapportant sans que l'économie générale n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.37-4 - JEUNESSE - CENTRE DES COLONNES - MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT D'UN SITE DE COMPOSTAGE POUR LES BIO-DECHETS - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT UNIVALOM - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 09/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 09/12/2019

Numéro de l'acte : lmc1733532 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191129-lmc1733532-DE

Date de décision : 29/11/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement